

EXIGENCES DE TRANSPORTS CANADA

ADMISSIONS 2024-2025



Tout le personnel maritime est tributaire des décisions et de la réglementation de Transports Canada.

Nos programmes d'études respectent les normes de formation des programmes de cadets de Transports Canada, lesquelles sont fixées pour répondre aux exigences de l'Organisation Maritime Internationale (OMI). Les diplômés de l'IMQ obtiennent ainsi des brevets reconnus internationalement.

Vous devez, **avant** votre arrivée à Rimouski, obtenir les documents suivants auprès d'un bureau de Transports Canada (soyez assuré d'avoir en main tous les documents requis) :

1. [Numéro de marin \(CDN\)](#)
2. [Livret de congédiement \(carnet de marin\)](#)
3. [Certificat médical](#) émis par un médecin accrédité par Transports Canada. Seul cet examen peut déterminer si vous êtes **APTE À NAVIGUER**. Une lettre justifiant ces demandes est disponible sur le [site Web de l'IMQ](#), vous devrez la présenter lors de votre rendez-vous.

Stages en mer

Voir ci-dessous la répartition des 3 périodes de stage distinctes dont la durée varie entre 2 à 6 mois consécutifs. Afin de compléter vos apprentissages, vous devrez remplir un registre de formation.

L'Institut maritime du Québec s'engage à favoriser le placement des élèves en stage sur différents types de navires, et ce, en collaboration avec l'industrie maritime au Canada et à l'étranger. Cet engagement est toutefois tributaire du nombre de places disponibles, du budget alloué pour les stages, des exigences des compagnies et de l'admissibilité du candidat.

CHEMINEMENT SCOLAIRE

Année	Automne	Hiver	Été	Durant l'année scolaire
1	Cours	Cours	Stage Registre 1	Formation aux mesures d'urgence en mer
2	Cours	Stage Re- gistre 2		Formation aux mesures d'urgence en mer
3	Cours	Cours		
4	Stage Registre 3	Cours		Formation aux mesures d'urgence en mer

SAVIEZ-VOUS QUE...

Des allergies sévères peuvent limiter grandement vos perspectives de stage et d'emploi sur les navires. En effet, les compagnies ayant des navires naviguant loin des côtes refusent souvent de prendre le risque d'avoir à intervenir dans une situation d'allergie connue.

Mentionnez ces allergies au médecin accrédité par Transports Canada lors de votre examen médical.

DOCUMENTS EXIGÉS AVANT UN DÉPART EN MER

- CERTIFICAT D'EXAMEN MÉDICAL VALIDE ÉMIS PAR UN MÉDECIN ACCRÉDITÉ PAR TRANSPORTS CANADA
 - ***PASSEPORT CANADIEN VALIDE (10 ANS DE PRÉFÉRENCE) OU LE VISA C1/D POUR LES RÉSIDENTS PERMANENTS + PASSEPORT DU PAYS D'ORIGINE**
 - LETTRE D'ATTESTATION DE VACCINATION COMPLÈTE SELON LA ZONE DE NAVIGATION
 - CERTIFICAT DE SECOURISME ÉLÉMENTAIRE EN MER
 - CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'URGENCES EN MER SÉCURITÉ DE BASE STCW
 - CERTIFICAT D'APTITUDE À LA SÛRETÉ MARITIME POUR PERSONNES AYANT DES RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE SÛRETÉ OU CERTIFICAT DE FORMATION SI MOINS DE 18 ANS
 - LIVRET DE CONGÉDIEMENT (carnet de marin) DE TRANSPORTS CANADA
 - PLUMITIF (Palais de justice)
- *Une preuve de détention ou de demande du passeport sera exigée à la journée d'accueil**

FORMATION AUX MESURES D'URGENCE EXIGÉES PAR TRANSPORTS CANADA

Afin de répondre aux exigences de Transports Canada, vous devez suivre des formations qui ne sont pas prévues à la grille du programme régulier : la formation Secourisme élémentaire en mer et trois formations aux mesures d'urgence en mer.

SECOURISME EN MER

L'Institut maritime du Québec vous offre la possibilité de faire votre formation de secourisme élémentaire en mer à l'école. Des groupes sont organisés durant les fins de semaine, selon la disponibilité des instructeurs. [Cette formation obligatoire de 2 jours est à vos frais](#) et vous devez la faire durant la première année scolaire afin d'être admissible aux stages en mer. Sa validité est de 5 ans.

Les frais de la formation d'environ 220 \$ seront ajoutés à votre dossier lors de la journée d'accueil. Vous devrez les acquitter pour pouvoir vous inscrire aux formations aux urgences en mer. Le processus d'inscription vous sera expliqué à la rentrée scolaire.

FORMATIONS AUX MESURES D'URGENCE EN MER (FUM)

Les formations aux mesures d'urgence en mer portent sur la prévention et le combat d'incendie, la survie en mer, l'utilisation du matériel de sécurité et la manipulation des embarcations de sauvetage. Elles se divisent en 3 cours distincts :

1^{er} : Sécurité de base STCW : formation obligatoire pour un premier stage en mer. [Pour être admissible à ce cours vous devez détenir un certificat médical provisoire des navigants.](#)

- Formation d'une durée de HUIT JOURS donnée au Centre de formation aux mesures d'urgence (CFMU) à Lévis. Le processus d'inscription vous sera expliqué à la rentrée scolaire.

2^e : Aptitude à l'exploitation des bateaux de sauvetage et des canots de secours, autres que des canots de secours rapides :

- 1 semaine pratique donnée au CFMU. Admissibilité : avoir fait et réussi un premier dépôt du registre de formation.

3^e : Techniques avancées de lutte contre l'incendie STCW

- 1 semaine pratique donnée au CFMU. Admissibilité : avoir fait et réussi un deuxième dépôt du registre de formation.

[Les 3 formations sont payées par l'IMQ et valent environ 5 200 \\$.](#) Toutefois, vous êtes responsable de vos frais de transport, de logement et de subsistance durant vos formations à Lévis. L'horaire des formations est établi annuellement en tenant compte du calendrier scolaire et de la disponibilité des instructeurs du CFMU. Vous serez inscrit à la première formation sur présentation d'un certificat médical provisoire des navigants à la rentrée scolaire.

Toute personne qui ne se présente pas à une formation prévue devra payer les frais pour la reprise de son cours.

VACCINATION

Pour être admissible aux stages en mer, vous devez posséder la vaccination exigée par Transports Canada. [Les vaccins sont obligatoires et à vos frais \(environ 800 \\$ pour tous les vaccins requis\)*.](#) Lorsque complétée, une lettre d'attestation de vaccination vous est remise sur demande et moyennant des frais administratifs. Tout au long de votre carrière, vous devrez maintenir votre vaccination à jour en fonction de la zone où vous naviguez.

[*La clinique sera en mesure de vous indiquer les vaccins requis selon votre profil vaccinal. Plus d'informations vous seront fournies à la rentrée scolaire.](#)

IMPORTANT

Vous serez inscrit à ces formations sur présentation d'un certificat médical provisoire des navigants

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Contactez le Service aux élèves —
Service des stages en mer
418 724-2822, poste 4400